DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°1

4C1

ANNEXES SANITAIRES

- NOTICE EXPLICATIVE -

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 FEVRIER 2014

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER: PROJET APPROUVE

DATE DE DERNIERE MODIFICATION DE CE DOCUMENT : JANVIER 2014

Xavier DEWAILLY - Urbaniste QUALIFIE

3 Allée Jean Jaurès 72100 LE MANS

TEL: 02 43 72 79 13 E-MAIL: urba.dewailly@orange.fr

REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHATEAU L'HERMITAGE

NOTICE EXPLICATIVE SUR LES ANNEXES SANITAIRES

I) L'EAU POTABLE

A) PRODUCTION ET STOCKAGE

La commune de Chateau l'Hermitage fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Pontvallain qui regroupe 8 communes : Chateau l'Hermitage, Coulongé, Mansigné, Pontvallain, Requeil, Saint Biez en Belin, Saint Ouen en Belin et Yvré le Polin

Il dessert en outre au moins partiellement Ecommoy, Luché Pringé et Oizé

Le S.I.A.E.P. de Pontvallain dessert donc 11 communes et 9 073 habitants, dont la consommation annuelle représente près d'un million de m3.

La gestion du réseau a été affermée à la société Véolia Eau. La durée du contrat était de 12 ans jusqu'au 31 mai 2012. Il a été reconduit.

Il y avait 2 points de prélèvement jusqu'en 2011 sur le syndicat, tous en nappe souterraine :

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2010 (m3)	Prélèvement 2011 (m3)	Variation 2010/2011
Tirouet 1, 2 et 3 sur Pontvallain	170	455 213	532 583	+17%
Cassé Landévy 1 et2 (abandonné)				
Pontvallain	80	43 000	0	0
Total des prélèvements		498 297	532 583	+6,88%

Le Syndicat n'importe et n'exporte pas d'eau.

Le captage de Cassé Landévy a été abandonné en 2011.

B) RESEAU ET CONSOMMATION

Le réseau de l'ensemble du syndicat a une longueur de 301,7 Kilomètres en 2011.

En 2011, il y a 4 060 abonnés domestiques dont 105 à Chateau l'Hermitage.

Volumes (m3)	2010	2011	Variation 2010/2011
Volume produit	489 371	522 140	6,7%
Volume importé	0	0	0
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	489 371	522 140	6,7%
Volume vendu aux abonnés domestiques	416 360	431 063	3,53%
Volume vendu aux abonnés non			
domestiques	3246	0	0
Volume total vendu aux abonnés	419 606	431 063	2,73%

La consommation moyenne par abonnement domestique a donc été de 106 m3 en 2011 contre 104 en 2010. Les abonnés ont consommé en moyenne 132 litres par habitant et par jour en 2011.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau de service (purges de réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs...), le rendement du réseau a été de 82,8 % en 2011 contre 90 % en 2010.

C/ QUALITE DE L'EAU

L'eau distribuée au cours de l'année 2012 est restée conforme aux limites de qualité réglementaires.

Elle a été de bonne qualité bactériologique (taux de conformité : 100%)

La teneur moyenne analysée en nitrates a été de 0 mg/l. Les limites de qualité réglementaires n'ont pas été dépassées pour l'ensemble des pesticides recherchés.

Au niveau de la dureté, l'eau est calcaire avec une dureté moyenne (TH de 23,4°).

La teneur en fluor étant de 0,1mg/l, un apport complémentaire, après avis médical, peut être envisagé.

II – L'ASSAINISSEMENT

A) LA STATION D'EPURATION

Un équipement d'assainissement collectif a été créé en 2009, au secteur des "Hautes Portes", développé au Nord du bourg. Cet équipement dessert les huit logements du lotissement, et le bâti situé face à l'entrée de celui-ci (qui fonctionne pourtant en assainissement autonome donc non branché sur la station).

C'est donc près de 9 % de la charge polluante domestique de la commune qui est collectée.

Une étude de faisabilité de l'assainissement collectif de ce secteur a été réalisée en mars 2004.

De cette étude, il ressort les points principaux suivants :

- Les sols de ce secteur n'ont qu'une très faible aptitude à l'assainissement autonome.
- Aucune des filières d'assainissement existantes actuellement sur le secteur, n'est adaptée au milieu naturel.
- Compte tenu d'un taux d'occupation moyen des logements de 2,1 personnes, la charge polluante est actuellement estimée à 19 EH.

Dans la mesure où l'urbanisation ne s'étendra pas sur la zone, la charge polluante retenue est de 25 EH, d'autant que la consommation réelle des ménages n'est qu'au deux tiers de la valeur classiquement retenue pour l'Equivalent Habitant (150 1/j).

- -La collecte s'effectue gravitairement, en empruntant la desserte du lotissement, puis la route, en direction du Nord.
- -Les terrains choisis pour le traitement sont placés au Nord du lotissement, et permettent l'implantation d'une filière hors-sol (hydromorphie) par tertre d'infiltration.

Le type de filière eau est composé de filtres à sable, le type de filière boues est un curage de la fosse toutes eaux et les rejets se font au fossé.

Le réseau est de type séparatif.

B) LES RESULTATS

Le bilan de 2011 ne met pas en évidence de surcharge hydraulique et organique.

La station est à 31 % de sa capacité nominale en hydraulique et à 60 % de sa capacité nominale en organique. Les normes de rejets étaient respectées par rapport à l'arrêté du 22 juin 2007.

Un prélèvement ponctuel en sortie a été effectué lors de cette visite. Vous trouverez ci-joint une copie du bulletin d'analyse du prélèvement.

Les résultats sur le prélèvement ponctuel sont corrects sur les paramètres DBO5, DCO et MES. Le paramètre de référence est la DB05 ; la concentration en sortie est au dessous des 35 mg/l.

L'élimination de l'azote par le filtre est médiocre puisque les concentrations sont élevées en sortie (NH4 et NTK). Le phosphore ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique.

La station est bien entretenue. L'effluent est bien réparti sur les lits suite aux réparations sur le système de répartition des eaux usées. La qualité du rejet est légèrement meilleure qu'en 2010 (prélèvements ponctuels).

Réglementairement, un bilan 24h doit être réalisé tous les deux ans pour une station de 25 EH selon l'arrêté du 22/06/2007. Le prochain bilan de fonctionnement est programmé pour 2013.



La station d'épuration

C) L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Communauté de Communes a créé, en 2006, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour préserver le territoire de tout risque de pollution de l'eau. La société délégataire du service, la SAUR, a deux missions : établir, sur quatre ans, un diagnostic de l'état des installations d'assainissement individuel du territoire et contrôler, avant et après travaux, toutes les installations individuelles nouvelles ou réhabilitées

En 2005 lors de la révision du zonage d'assainissement fait par le cabinet Léotot Géologie environnement, l'assainissement non collectif concernait 95 logements.

Dans ce parc, on estimait que 60 % des logements bénéficiaient d'assainissements conformes avec la législation.

Les travaux de réhabilitation et de mises aux normes concernaient donc environ 30 bâtis.

D) PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE 2005



Ce zonage d'assainissement n'a pas eu à être modifié pour être compatible avec le zonage du PLU.

.

III – LES ORDURES MENAGERES

La Communauté de Communes a délégué le service de collecte et de traitement des ordures ménagères au syndicat mixte du Val de Loir. Regroupant quatre Communautés de Communes (Aune et Loir, Bassin Ludois, Canton de Pontvallain, Loir & Bercé), cet organisme a pour missions de collecter, traiter et valoriser les déchets.

La commune de Château l'Hermitage fait partie du canton de Pontvallain

A) LA COLLECTE

L'ensemble des usagers bénéficie d'un service de qualité et de proximité : collecte des ordures ménagères et des DEM en porte-à-porte, du verre en apport volontaire, des DASRI en pharmacie et d'un réseau de 4 déchèteries.

Le tonnage d'ordures ménagères collectées sur le canton de Pontvallain en 2011 est de 1 876 tonnes. La collecte des ordures ménagères à lieu 1 fois par semaine à Château l'Hermitage

La déchèterie la plus proche de Château l'Hermitage est celle de Oizé.

B) LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Actuellement, il existe sur Château l'Hermitage un point d'apport volontaire pour le verre au niveau de la salle communale. 2 points d'apport volontaire pour déchets recyclables devraient être installés sur la commune, le premier au niveau de la salle communale et le deuxième potentiellement à l'embranchement de la RD 77 et du chemin rural n°5 dit des Abattées sur la parcelle n°336. Un emplacement réservé serait alors nécessaire.

B) EVOLUTION DU SERVICE

On note une augmentation de 17,95% des tonnages de DEM et une diminution de 6,74% des OMR. Cette forte évolution s'explique par la résolution du problème de fonctionnement au niveau de centre de transfert d'Aubigné-Racan. Tous les camions de collecte sont équipés de guillotine empêchant les sacs de DEM de tomber dans les bennes dédiées aux OMR.

Concernant les déchèteries, on observe une augmentation des tonnages de 3,90% et de la fréquentation de 4,69%. Les déchets verts sont transportés et traités par des agriculteurs locaux. L'un d'entre eux est certifié agriculture biologique. Des analyses du compost sont effectuées avant chaque épandage dans le cadre d'un partenariat avec la chambre d'agriculture du Maine et Loir. En 2011, les tonnages de déchets verts n'ont pas évolué par rapport à 2010. Les tonnages de déchets végétaux peuvent être très fluctuants d'une année sur l'autre en raison des conditions météorologiques (production plus importante et stockage d'eau sur la plate-forme).

D'autre part, les actions doivent donc être poursuivies en matière de communication et de prévention. En 2011, on constate une relance de la distribution des composteurs (+51% par rapport à 2010). Le lancement du stop pub connait un véritable succès avec la distribution de 439 autocollants soit 2,10% des foyers.